

ÉDUCATION ■ Depuis hier et jusqu'au vendredi 31 mars pour les écoles de la ville de Limoges

Les inscriptions scolaires ont débuté

Les inscriptions scolaires pour l'année scolaire 2023-2024 à Limoges ont débuté hier et s'achèveront le vendredi 31 mars. Les inscriptions s'effectuent par Internet sur limoges.fr, rubrique « Mes démarches en ligne » puis « Inscriptions scolaires ».

Voici ce qu'il faut savoir avant d'inscrire vos enfants dans les écoles de la ville de Limoges...

1 Quand ? L'ouverture des inscriptions s'échelonne sur six semaines, correspondant aux écoles de trois secteurs géographiques de la Ville, selon le calendrier ci-dessous :

- **secteur 1** : du 20 février au 3 mars 2023 pour les écoles Victor-Chabot, Montmailler, Jules-Ferry, Jean-Macé, Montjovis, Bellevue, Le Roussillon, Condorcet, Landouge, Saint-Lazare, Jean-Zay, Victor-Hugo, Pont-Neuf, Léon-Blum

- **secteur 2** : du 6 au 17 mars 2023 pour les écoles Henri-Aigueperse, Cognac, Jean-Le Bail, Joliot-Curie, Marcel-Madoumier, Les Bénédictins, Carnot, Les Feuillants, Édouard-



ÉCOLE. L'ouverture des inscriptions se fait sur six semaines. PHOTO D'ILLUSTRATION MARION DOS SANTOS

Herriot, Aristide-Beslais, Odette-Couty, Raoul-Dautry

- **secteur 3** : du 20 au 31 mars 2023 pour les écoles Jacques-Brel, Les Homérides, Jean-Montalat, Gérard-Philippe, Marcel-Proust, La Bastide, René-Blanchot, Léon-Berland, René-Descartes, Le Vige-

nal, La Brégère.

Les demandes parvenues en dehors des périodes d'inscription de chaque secteur seront traitées début mai en fonction des places restantes dans chaque école.

2 A quel âge ? Les enfants nés en 2020 doivent

être inscrits à l'école maternelle pour la rentrée de septembre 2023.

3 Comment inscrire son enfant ? Les inscriptions scolaires s'effectuent par Internet sur le site de la Ville, limoges.fr, dans les rubriques « Mes démarches en ligne » puis « Inscriptions scolaires ».

Les personnes n'ayant pas accès à Internet ou qui rencontreraient des difficultés dans la navigation peuvent être accompagnées par du personnel municipal dans les antennes-mairie et par des animateurs dans les espaces multimédias des BFM (centre-ville, La Bastide, Beaubreuil et Val-de-l'Aurence).

En cas d'impossibilité, des dossiers de demande d'inscription peuvent être retirés dans les antennes-mairie y compris à l'accueil de la mairie principale, et déposés sur rendez-vous à la Direction de la jeunesse, 5 rue Jean-Pierre-Timbaud. La prise de rendez-vous s'effectue par téléphone au 05.55.45.64.58.

Les dossiers de demande d'inscription peuvent également être retirés et déposés à la mairie de Limoges, direction de la Jeunesse, 5 rue Jean-Pierre-Timbaud : les lundis, mercredis et vendredis de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 16 h 45 ; les jeudis de 8 h 30 à 12 h 15 ; les mardis sans interruption de 8 h 30 à 16 h 45 hors vacances scolaires et de

8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 16 h 45 pendant les vacances scolaires.

4 Des démarches simplifiées. L'inscription scolaire ouvre, sur réservation via le portail jeunesse, l'accès aux prestations proposées par la direction de la jeunesse de la Ville : restauration scolaire, garderies du matin (gérées par la Ville) et du soir et l'étude.

5 Quels sont les critères d'inscription dans une école ? Les enfants sont inscrits dans la limite des places disponibles, en priorité dans l'école la plus proche du domicile de la famille après avis d'une commission. Dès que la famille est prévenue de la décision, elle contacte le directeur de l'école concernée pour finaliser l'admission. Lorsque des demandes d'inscription n'ont pu être effectuées dans l'école souhaitée par la famille, celle-ci est prévenue et une autre école est proposée. ■

Renseignements. Après de la direction de la jeunesse de la Ville au 05.55.45.64.58. ou sur limoges.fr. ou 5, rue Jean-Pierre-Timbaud à Limoges.